

RESEAU ADOS DU BESSIN

CHARTRE DE FONCTIONNEMENT

1. PREAMBULE

Le Groupe de Parentalité du Bessin a initié un travail d'état des lieux, qui a mené à l'ouverture d'un Point Ecoute Jeunes (PEJ).

- Le PEJ est une antenne de la MDA14, située dans un local mis à disposition par la Ville de Bayeux (Espace Argouges) et financée par le CCAS de Bayeux.
- Le fonctionnement du PEJ de Bayeux a fait l'objet d'une convention passée entre la Ville de Bayeux et la MDA14 en date du 29/10/2010, pour une ouverture en 2011.
- Le PEJ de Bayeux propose un temps d'accueil-évaluation-orientation, sans rendez-vous, assuré par un accueillant de la MDA14.
- Par ailleurs, l'Espace Réseau Ressource de la MDA14 est régulièrement sollicité pour intervenir auprès d'acteurs concernés par l'adolescence.

Sur proposition de la MDA14 aux partenaires du Réseau Parentalité du Bessin (Circonscription d'Action Sociale du Bessin (Conseil Départemental du Calvados) et le Département Milieu Ouvert (AEMO-SEMO) de l'ACSEA), il a été décidé de constituer un Comité de pilotage chargé d'assurer la mise en place d'un Réseau Ados du Bessin.

Cette proposition s'inspire de l'expérience menée avec un partenaire du Pays d'Auge (Ecoute Solidarité Insertion – ESI 14), où un Réseau Ados a été lancé fin 2014 et semble rencontrer un réel succès.

Du fait de son objet (l'adolescence), de ses liens avec l'ACSEA, l'AAJB et l'EPSM¹ de Caen (membres fondateurs et parties prenantes de son organisation), des conventions signées avec les acteurs institutionnels (Conseil Départemental du Calvados, Education Nationale, Caisse d'Allocations Familiales...), la Maison des Adolescents du Calvados est naturellement désignée pour jouer un rôle dans la mise en place d'un Réseau Ados du Bessin.

De plus, la mission de son coordinateur de réseau consiste, entre autres tâches, à assurer le rapprochement entre professionnels concernés par l'adolescence ainsi que le décroisement entre secteurs.

Le présent règlement de fonctionnement résulte d'un travail mené entre membres du réseau, validé par le Comité de pilotage du Réseau Ados du Bessin.

2. PHILOSOPHIE DU RESEAU ADOS DU BESSIN ET FORMES D'INTERVENTION

La finalité du Réseau Ados du Bessin est de soutenir les professionnels dans leur mission d'accompagnement des jeunes et des familles les plus en difficulté.

Pour ce faire, le Réseau Ados du Bessin s'est fixé 2 orientations :

- Rapprocher les professionnels concernés par l'adolescence, créer un climat de confiance pour dépasser les clivages et favoriser le décroisement.
- Réfléchir et échanger sur des situations difficiles, élaborer ensemble des propositions de réponse, améliorer la fluidité des parcours et des accompagnements.

Le Réseau Ados du Bessin prévoit 2 formes d'intervention :

- 1) L'étude de situations individuelles et le partage de pratiques.
- 2) La recherche et la réflexion sur des problématiques identifiées sur le territoire.

¹ ACSEA : Association Calvadosienne pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte

AAJB : Association des Amis de Jean Bosco

EPSM : Etablissement Public de Santé Mentale

3. EFFETS ATTENDUS : FLUIDITE DES PARCOURS ET DES ACCOMPAGNEMENTS

- L'action du Réseau Ados intervient en complément d'interventions engagées par des services spécialisés et ne peut se substituer à l'existant.
- Le Réseau Ados permet de réfléchir à des situations complexes, dans l'objectif d'améliorer la fluidité des parcours et des accompagnements.
- Il cherche enfin à favoriser une meilleure connaissance réciproque des pratiques des partenaires.

4. LE TERRITOIRE CONCERNE

- Le territoire concerné est celui du Bessin dans son ensemble.
- Les réunions s'effectuent tour à tour dans les structures partenaires sur tout le territoire du Bessin.

5. ORGANISATION DU RESEAU ADOS

L'organisation du Réseau Ados repose sur 3 niveaux :

- 1) La participation au comité de pilotage
- 2) L'animation et la coordination du réseau
- 3) La participation aux réunions d'échanges ou aux groupes de travail

1) *Le comité de pilotage*

- Le comité de pilotage rassemble des professionnels représentant des institutions, structures ou services concernés par le public adolescent (enseignement et éducation, animation, social et médico-social, protection judiciaire de la jeunesse, sanitaire).
- Tous les membres du comité de pilotage sont signataires de la charte de fonctionnement du réseau.
- Le comité reste ouvert à toute nouvelle candidature : l'adhésion s'effectue sur la base de la cooptation par les autres membres. Tout refus d'adhésion sera justifié.
- Le comité de pilotage se présente comme le garant du bon fonctionnement du réseau.
- Il se réunit une fois par an pour valider le programme et le calendrier de l'année à venir (réunions d'échanges entre professionnels, groupes de travail sur une problématique propre au territoire, organisation d'une manifestation sur une thématique particulière...).
- Il valide le bilan.

2) *L'animation et la coordination du Réseau Ados*

- La mission de promotion du réseau, d'information et d'organisation des réunions (comité de pilotage, échanges entre professionnels, groupes de travail, etc.) est confiée au coordinateur de réseau de la MDA14. Il lui revient également celle d'animation et de coordination.
- La production d'un rapport d'activité permet de mettre en évidence, outre les données quantitatives (nombre de séances, de participants), des données d'ordre qualitatif (profil professionnel, origine géographique des participants, types de situation abordée...).
- Le bilan annuel met en évidence les difficultés et les manques rencontrés sur le territoire.

3) *Les participants aux réunions d'échanges entre professionnels*

- Le Réseau Ados est ouvert aux professionnels, stagiaires et étudiants qui cherchent un éclairage, un conseil ou un soutien sur des situations jugées difficiles, ou qui s'intéressent plus largement aux questions adolescentes.

6. FONCTIONNEMENT DU RESEAU ADOS

L'organisation des réunions de réseau

- Un planning de rencontres, validé par le Comité de pilotage, est diffusé par voie de messagerie aux acteurs du territoire par le coordinateur de réseau de la MDA14.
- Les réunions d'échanges entre professionnels, d'une durée de 2h00, sont accueillies à tour de rôle par les partenaires implantés sur le territoire.
- L'invitation est diffusée avant la réunion auprès des acteurs professionnels concernés par le public adolescent. Ceux-ci doivent s'inscrire pour participer.

- Le Réseau Ados est ouvert à tous les professionnels en accord avec la charte. Il revient à chaque professionnel de s'assurer de l'accord de sa structure pour participer aux réunions du Réseau Ados.

L'étude de situations

- Tout partenaire a le droit de solliciter le réseau pour une étude de situation. Les situations restent anonymes. Aucune note écrite ne sera prise concernant les situations présentées.
- Les échanges entre professionnels s'établissent sous la forme d'une présentation orale de la problématique, suivie d'interrogations, de réflexion, de conseils, de suggestions.
- Le groupe joue un rôle consultatif et vise à soutenir le professionnel dans sa démarche d'aide du jeune, sans préconisation ni injonction de sa part.
- Il appartient aux professionnels de savoir, en accord avec les règles en vigueur dans leur institution, s'ils doivent informer préalablement les intéressés de la présentation (même à titre anonyme) de leur situation dans cette instance.

7. L'ECHANGE D'INFORMATIONS

La confidentialité

- La réunion de professionnels issus de secteurs variés pose la question de l'échange d'information, dans un contexte de cultures professionnelles variées et de pratiques contrastées. Il convient donc de rappeler la nécessaire confidentialité des informations qui sont échangées au sein du réseau de partenaires constitué en équipe pluridisciplinaire de soutien.
- Le Réseau Ados est une instance d'échanges et de soutien aux professionnels au contact d'adolescents. Il n'a aucune légitimité à transmettre des informations d'ordre administratif, policier ou judiciaire.

Les informations échangées

- Le partage d'informations doit se faire dans l'intérêt et le respect des adolescents et des familles. C'est dans un esprit constructif et de responsabilité que chacun des partenaires échange des informations.
- Les participants échangent des informations utiles à la compréhension de la problématique posée, et vérifiées.
- Toute information connue ne doit pas être systématiquement transmise.

L'éthique

- Chaque participant doit s'engager dans un esprit de loyauté, en cherchant non seulement à respecter les missions de l'autre mais aussi à en faciliter, dans la mesure de ses possibilités, l'accomplissement dans les meilleures conditions.

8. LA VALIDATION DE LA CHARTE DE FONCTIONNEMENT

- Le présent document vaut règlement de fonctionnement et charte de confidentialité.
- La participation à une réunion de réseau vaut acceptation du présent document, qui sera largement diffusé auprès des professionnels concernés par le public adolescent sur tout le territoire.

9. L'EVALUATION

- Chaque année une enquête de satisfaction sera lancée pour recueillir l'avis des professionnels ayant assisté ou non aux réunions de réseau.
- Cette enquête sera diffusée par voie de messagerie à tous les établissements, structures et professionnels recensés sur le territoire.
- Les résultats de cette enquête de satisfaction seront présentés au Comité de pilotage et publiés dans le rapport annuel d'activité.

10. LES SIGNATAIRES DE LA CHARTE

- Les signataires de la charte sont membres de droit du comité de pilotage du Réseau Ados du Bessin.
- En signant la charte, les organismes et structures acceptent que figurent leur nom et leur logo sur les documents diffusés par le Réseau Ados : pour les invitations aux réunions, pour l'organisation de manifestations, etc.

Maison des Adolescents du Calvados



Conseil Départemental du Calvados



ACSEA – Département Milieu Ouvert (AEMO-SEMO)



AAJB IME Le Prieuré



Protection Judiciaire de la Jeunesse - PJJ



Education Nationale



Centre Hospitalier de Bayeux – CMPEA



Mission Locale



Réseau Normandys



Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement
des Parents du Calvados

